

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 11 (1878)

Rubrik: Variétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VARIÉTÉS

Question johannique.

A MM. les directeurs de la *Revue de théologie et de philosophie*,
à Lausanne.

Lausanne, le 10 août 1878.

Messieurs,

Veuillez avoir la bonté d'accorder une place dans votre recueil à la communication suivante. Mon but en vous l'adressant c'est de pourvoir à ce qu'elle soit conservée et qu'elle puisse être retrouvée en cas de besoin. En même temps, vous voudrez bien ne pas prendre en mauvaise part si, pour donner plus d'étendue et de promptitude à la publicité qu'il est de mon intérêt de procurer à mes déclarations, j'adresse copie de la présente lettre à diverses feuilles, et notamment à l'*Alliance libérale*, à Genève, et à la *Renaissance*, à Paris.

En 1863, j'ai publié dans la *Revue de théologie* paraissant à Strasbourg (3^e série, vol. I, pag. 209 et suiv.) un *Essai sur la détermination de quelques dates de l'histoire évangélique*. Durant les quinze années qui se sont écoulées dès lors, les résultats acquis par la science, résultats si remarquables par leur abondance et leur valeur, ont opéré sur mes idées à ce sujet une transformation complète. Sans doute, quelque grave que soit pour moi un événement de cette nature, il est par lui-même très indifférent à vos lecteurs ; je ne les en importunerais pas si je n'avais pas des motifs impérieux pour mettre à la portée du public la connaissance de ce changement. Je sais que parmi les personnes qui, dans les controverses relatives

à l'origine et à la date de composition du IV^e évangile, maintiennent que cet évangile a l'apôtre Jean pour auteur, il en est qui m'ont fait l'honneur de citer mon travail et de s'y appuyer. Je crois savoir que cet exemple pourrait avoir des imitateurs et que mon *Essai* pourrait finir par être compté parmi les autorités favorables à cette solution de la controverse. Je dois convenir qu'un tel résultat serait conforme aux conclusions que j'ai tirées de mon travail ; mais, par cela même, je dois déclarer que ces conclusions, dont la solidité me paraissait inattaquable, ont perdu ce caractère à mes yeux. A cette heure je les désavoue de la manière la plus catégorique.

En abrégé, voici mes raisons.

Relativement au IV^e évangile, un caractère de ce livre a été mis en lumière avec une évidence croissante : c'est que cet écrit n'est en aucune façon une histoire réelle de Jésus de Nazareth ; c'est l'histoire idéale du *Logos* incarné en Jésus. L'auteur ne nous raconte pas ce qui s'est passé en Palestine sous le gouvernement de Ponce Pilate, mais ce qui s'est opéré dans les profondeurs de son âme et dont il reconnaît la cause dans la personne du *Logos* devenu chair. Si l'on s'y est trompé, ce n'est pas la faute de l'écrivain, qui s'en explique à plusieurs reprises en toute clarté. Dès lors, chercher à déterminer des dates dans ce récit est l'effet d'une méprise. Je me suis fourvoyé à la suite de Wieseler et de Tischendorf. Tout mon travail est un échafaudage laborieusement construit sur une base sans consistance ; il s'écroule sans remède. Cette raison générale est péremptoire par elle-même, elle est confirmée de plus par l'examen des détails.

En suivant les traces de Wieseler et de Tischendorf, j'ai déduit de Jean II, 20 que la Pâque mentionnée au verset 13 est celle de l'an 28 de l'ère vulgaire. Mais cette interprétation de Jean II, 20 n'est nullement certaine ; je la trouve actuellement très suspecte. Le peu de certitude de cette détermination chronologique est rendu manifeste par les difficultés que j'ai moi-même exposées, tant à l'égard des citations de Josèphe, entre lesquelles il faut choisir, que de l'année d'où il faut faire dater le commencement du règne d'Hérode. Comme je l'ai reconnu,

tout en cherchant à l'atténuer, le doute enveloppe à juste titre toute cette partie de mon travail.

Le récit qui se lit au chapitre V est purement fictif et dicté par des intentions didactiques. Cela peut se voir dès les premiers mots. Il convenait à ces intentions spéciales que Jérusalem fût le théâtre du récit, et il fallait en conséquence y faire revenir Jésus. Le motif de ce retour est donné au moyen de la présence de Jésus à une fête des Juifs. Laquelle ? l'auteur ne le détermine pas et ne s'en est évidemment pas préoccupé. Dès lors chercher à donner le nom et la date de cette fête, c'est aller au delà de la pensée de l'auteur, c'est se poser une question aussi vaine qu'insoluble. La valeur chronologique attribuée à Jean IV, 35 rentre dans la même catégorie. De pures fictions didactiques n'ont aucune place dans les récits de l'histoire. S'il se trouve après cela que la fête de *Purim* aurait été célébrée dans le *second Adar* de l'an 29, lequel aurait été une année intercalaire, et que cette fête serait tombée sur un jour de sabbat, ce serait là une coïncidence fortuite et accidentelle comme il s'en rencontre facilement dans la vie. Cette coïncidence est sans portée, d'autant plus que l'incertitude incurable qui s'attache à la date précise des jours de néoménie (voyez *Revue de Strasbourg*, 3^e série, vol. I, pag. 222) la rend elle-même incertaine et lui enlève la valeur qu'on y voudrait attacher. On ne peut trouver dans la singularité d'un événement un motif d'y croire malgré l'insuffisance des preuves destinées à l'établir.

Il n'y a rien de remarquable s'il se rencontre un jour de sabbat lors de la célébration de la *Scénopégie*. La fête se célébrant durant huit jours pleins, la rencontre d'un sabbat est inévitable. Ajoutons que la détermination de ce sabbat ne présente aucun avantage, le récit de la guérison de l'aveugle-né, Jean IX, 10, étant une pure fiction didactique.

Les mêmes considérations s'appliquent à la détermination de la Pâque de l'an 29 comme étant l'époque de la crucifixion de Jésus. Le IV^e évangile indique le 14 nisan comme le jour du supplice ; mais cette indication n'a aucune valeur historique ; elle sert à exprimer les vues mystiques de l'auteur. Dans

cette intention il a modifié librement l'histoire. C'est ce que, du reste, il fait couramment partout où son récit se rapporte à quelque événement réel. Il a soin de rattacher le récit à l'événement par des liens remarquablement lâches et flexibles. Le fait matériel lui fournit une occasion pour exprimer ses vues et il le manie en conséquence. Il faut se garder de compter les Pâques qu'il mentionne pour en déduire l'époque et la durée du ministère de Jésus. Il en parle dans un but de prédication et pas pour autre chose.

Nous savons par les Synoptiques que Jésus a été crucifié un vendredi 15 nisan, mais cela nous avance de peu. Le premier jour des pains sans levain pouvait tomber sur un vendredi dans bien des années différentes et parfois assez voisines ; l'incertitude qui règne au sujet de la date des néoménies empêche de se servir de cette donnée pour établir avec précision dans quelles années la crucifixion aurait pu avoir lieu. Quant aux dates de la naissance et de la mort de Jésus, nous restons, faute de renseignements solides, dans un vague, pénible sans doute, mais qu'il sera toujours impossible de dissiper.

Ainsi toute la chronologie que j'ai tenté de construire à l'aide des données fournies par le IV^e évangile manque de base ; elle s'étaie en outre sur des moyens sans solidité ; elle s'évanouit.

La chronologie que j'ai cru pouvoir déduire du III^e évangile ne se trouve pas mieux établie.

Elle repose en premier lieu sur la mention du sabbat *second premier*, Luc VI, 1. La leçon qui donne à ce sabbat la qualification de *second premier* est d'une authenticité douteuse. Tischendorf, dans son édition de Leipsick 1849, l'avait supprimée ; il l'a rétablie dans sa *Synopsis*, Leipsick 1851, et dans les éditions postérieures ; et cela pour des raisons qui ne sont pas toutes tirées de l'autorité des instruments. A côté de cette difficulté, l'interprétation très ingénieuse de Wieseler n'est point certaine, et par conséquent nous avons lieu, avec M. Collani (*Revue de Strasbourg*, 3^e série, vol. I, pag. 390), d'entretenir des doutes. La certitude nous échappe. La série des sabbats, qui joue un rôle si important dans la suite de mon travail, ne se trouve pas plus solide. Elle repose sur des procédés harmo-

nistiques qui sont maintenant abandonnés à juste titre. Les différentes anecdotes rapportées par les évangélistes, outre qu'il en est plusieurs qui sont ou entièrement légendaires ou altérées par des éléments légendaires, sont par le fait indépendantes les unes des autres ; les liens par lesquels les narrateurs les rattachent les unes aux autres sont arbitraires et factices. Il suffit pour le faire voir qu'ils varient d'un évangile à l'autre, sans parler d'autres raisons non moins décisives. Souvent chez les évangélistes, et notamment chez le troisième, l'analogie des matières a fait réunir dans un même ensemble des éléments chronologiquement indépendants. Il en résulte que cette partie de mon *Essai* n'offre aucune garantie de certitude et que les dates de ces divers sabbats restent problématiques et fort douteuses.

Du moment que les deux systèmes chronologiques, tirés, l'un de Jean, l'autre de Luc, s'évanouissent ainsi, l'accord que j'ai cru reconnaître entre les données de ces deux évangiles s'évanouit par cela même avec les conclusions que j'en avais tirées.

Une de ces conclusions portait sur le caractère de témoin oculaire que j'attribuais à l'auteur du IV^e évangile en raison de l'exactitude chronologique que j'avais cru constater dans ses récits. Cette conclusion tombe avec le travail qui la porte. J'ajouterai que, lors même que ce travail serait aussi solide qu'il l'est peu, cette conclusion spéciale ne serait pas mieux fondée. Elle est affectée de sophisme ; elle n'est pas contenue dans les prémisses. J'étais alors moi-même ébloui. On peut être chronologiquement très exact sans être un témoin oculaire, et un témoin oculaire, quoique fidèle et ayant bien vu les faits qu'il rapporte, peut commettre facilement quelque confusion chronologique. La chronologie est affaire d'information et de combinaison, elle reste étrangère à ce qui fait proprement matière de témoignage.

C'est pour cet ensemble de motifs que je refuse maintenant toute valeur probante au travail que j'ai publié en 1863 et auquel j'avais consacré des recherches poursuivies durant plusieurs années.

Maintenant, Messieurs, je ne puis empêcher que ces résul-

tats sans force à mes yeux, que ces déductions dont la base se dérobe, ne puissent être relevés et repris par telles ou telles personnes qui voudraient les utiliser. Mais ce ne peut être qu'en leur propre et privé nom. Je suis désormais dégagé de toute responsabilité à cet égard. Je puis ajouter que si cette reprise de l'œuvre que je répudie avait lieu, elle ne pourrait avoir de valeur scientifique qu'au moyen de la réfutation péremptoire des raisons qui ont motivé mon changement d'opinion.

Agréez, etc.

F.-L.-FRÉD. CHAVANNES.
